

<http://www.jesuschristenfrance.fr/la-republique-en-marche-vers-des-formes-inedites-de-totalitarisme-et-de/article/m-macron-des-propos-indignes-de-la-fonction-de-chef-de-l-etat>

# M. Macron : Des propos indignes de la fonction de Chef de l'Etat

- La république en marche vers des formes inédites de totalitarisme et de dictature -

Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2022

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## M. Macron : Des propos indignes de la fonction de Chef de l'Etat

« Nous avons malheureusement au sommet de l'État le premier délinquant

"Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder. Et donc on va continuer de le faire, jusqu'au bout. C'est ça, la stratégie", clame le chef de l'Etat dans un entretien au Parisien. (1) "Quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable. Un irresponsable n'est plus un citoyen", a-t-il ajouté.

En France on ne déchoit pas de sa citoyenneté un terroriste, mais un non-vacciné, oui.

Au sommet de l'Etat, nous avons, par ces propos, le premier délinquant. Et Emmanuel Macron, ou son gouvernement, n'en sont pas à leurs premiers coups d'essai en termes d'insultes. "Ca va être ... vie de merde pour les non vaccinés", avait confié le conseiller d'un ministre en juillet 2021. (Valeurs Actuelles) "On les aura, ces connards" : quand Macron manifeste son soutien à Véran. (Valeurs Actuelles)

Ces propos montrent une immaturité chez le président qui semble ne pas avoir reçue une éducation. Emmanuel Macron, indéniablement par ces propos indignes de sa fonction, a un problème dans son rapport à l'autre.

Comment pouvons-nous réagir face à une telle violence verbale à répétition ?

Pourquoi de tels propos sont-ils graves ?

Autrefois, dans notre pays, nous avons un édit royal écrit en 1315 qui fondait une liberté inconditionnelle : "selon le droit de nature, chacun doit naître franc." (Edit du 3 juillet 1315 de Louis X le Hutin) (2) Aujourd'hui notre liberté est conditionnée à une injection !

Cette déchéance de citoyenneté est une sanction absolument inédite. Il s'agit d'une perte de citoyenneté puisque on conditionne l'accès à la citoyenneté au droit civique à la prise d'un traitement... On n'a jamais vu ça, c'est à dire que dans nos sociétés à nous, les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ( DDH 1789 qui ne fait que reprendre une tradition millénaire dans notre pays). Ceux qui ne sont pas vaccinés payent les cotisations, payent tous les impôts, mais n'auraient désormais plus le droit aux contreparties ? On le voit, l'aboutissement d'un tel raisonnement revient à briser le pacte social puisque si on a le droit de payer les impôts mais que l'on n'a plus le droit aux contreparties de protection sociale, qu'est-ce qui empêche dès lors les citoyens déchus de créer une société parallèle à celle qui les aura déchus ? Rien. L'unité de la nation et l'indivisibilité de la dite "république" sont rompues, de facto, par la déclaration

d'Emmanuel Macron. La boîte de Pandore est ouverte.

Ces propos sont graves car ils engagent le maintien et la sauvegarde de ce qui fait notre contrat social, la paix civile, le maintien de l'ordre public.

Macron pourrait avec profit lire les Instructions au dauphin rédigées par Louis XIV.

L'exemple vient d'en-haut, disait Louis XIV dans ses Instructions ou Mémoires rédigés pour la formation du Dauphin. "Ces textes contenaient selon lui 'les secrets de la Royauté et les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre.' (Mémoires, éd. Longnon, Paris 1978, in-8°, cité dans François BLUCHE, Louis XIV, Fayard, Paris 2002, p. 178.) Si ces Instructions ou Mémoire "n'égalent pas les réflexions d'un Marc-Aurèle ou d'un Frédéric II, ils renferment, en excellent style, l'essentiel du message politique du Roi. "Plus que tous les autres hommes, les souverains doivent 'instruire leurs enfants par l'exemple et par le conseil.' Au style près, un François Ier, un Henri II, un Henri IV auraient pu dire ou écrire pareilles choses. Et aussi, le bonheur des peuples se trouve en toutes lettres dans l'Instruction de Louis XIV. Le bonheur, c'est-à-dire le bien général, et le bien-être des Français : 'Favoriser et élever le mérite, faire du bien en un mot, ne devait pas seulement être la plus grande occupation, mais le plus grand plaisir d'un prince.' Faire du bien : pas d'"emmerder" ! Louis XIV écrit encore, plus nettement : "Nous devons considérer le bien de nos sujets, bien plus que le nôtre propre.' (in F. BLUCHE, *ibid.*, p. 180-181.)

Voilà la différence entre nos anciens rois et ceux qui aujourd'hui prétendent représenter les Français. Voilà toute la déchéance de nos principes et de nos valeurs.

Si nos premiers magistrats, par la tenue de leurs propos, ne montrent pas l'exemple, comment parler ensuite de politique d'éducation nationale dans nos écoles, vis-à-vis de nos jeunes ? Comment les enseignants pourront-ils tenir leur classe si le président parle lui-même ainsi ? Comment exiger l'exemplarité, comment faire appel à la responsabilité quand on tient de tels propos irresponsables ?

"En cas de manquement [du chef de l'État] à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat", la procédure de destitution de l'article 68 issu de la révision constitutionnelle de 2007 peut être déclenchée.

Selon Didier Maus, professeur de droit, il peut s'agir d'un blocage du "fonctionnement régulier des pouvoirs publics" (refus de signer des lois votées par le Parlement, blocage de la Constitution, etc.) ou bien d'un "comportement personnel incompatible avec la dignité de la fonction" (crime, propos publics inacceptables, etc.). (3)

Il s'agit là d'une procédure politique car elle vise au politique par excellence, et non au pénal qui pourra venir ensuite. En tenant de tels propos, en voulant "emmerder" une partie des Français, le président de la république établit une ségrégation d'une partie de la population en fonction de l'état de santé.

Or, selon l'article 225-1 du Code Pénal, toute "distinction" opérée entre les personnes sur le fondement "de leur état de santé" constitue une "discrimination".

Et toute pression pour obliger quelqu'un à participer à des essais cliniques contre son gré relève du Code Pénal (art 223-8)

Les premières réactions arrivent. Des internautes demandent la destitution d'Emmanuel Macron. Il n'y a pas de destitution d'un président de la république par plaisir, ou pour satisfaire un électorat. Il y a simplement une mesure qui constate la déchéance, c'est-à-dire la perte d'un pouvoir suite à "un manquement à ses

devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat." La gravité du manquement n'est pas même mentionnée. Il suffit de constater le simple manquement (comme des "propos publics inacceptables") qui suffit à déchoir de son mandat le président qui aurait ainsi failli à son devoir. Et ce devoir premier, le but de sa fonction, c'est de protéger les Français.

"Quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable", déclare Emmanuel Macron.

Protège-t-on les Français quand on crée des citoyens déchus de leur citoyenneté au nom d'un virus bénin, qui touche en majorité des personnes complètement vaccinées ? C'est toute la question dont devront maintenant se saisir la communauté scientifique, ainsi que nos représentants.

Il est connu que le variant Omicron n'est pas delta ni même les autres variants qui n'ont pas rempli les hôpitaux en 2020 comme le gouvernement l'avait prétendu (Voir le rapport public de l'ATIH : en 2020 seulement 2% des hospitalisations étaient liées au Covid, 5% en Réa", "la peur a été instrumentalisée"). Une majorité des personnes infectées aujourd'hui sont des personnes complètement vaccinées.

Le 30 décembre 2021, le ministre de la santé énonçait des menaces envers les non-vaccinés : "il y a vraiment peu de chances que vous passiez entre les gouttes". Emmanuel Macron et son gouvernement devraient ouvrir leur parapluie : le variant Omicron atteint en priorité les personnes vaccinées, selon les dernières données de l'Institut Robert Koch en Allemagne. "L'information qui peut désormais être déduite de ces chiffres est que 78,56 % des cas d'infection par omicron pour lequel le statut vaccinal était connu concernaient des vaccinés, et un peu moins de 22 % des non-vaccinés", selon Libération. (4)

De ce fait, les mesures discriminatoires à l'encontre des non ou des incomplètement vaccinés doivent être abolies d'urgence, ainsi que de surcroît toute politique visant à la déchéance de citoyenneté des non-vaccinés.

"Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas." (article 5 de la DDH de 1789)

Il n'y a pas d'obligation vaccinale Covid légale. Quand bien même les dits "vaccins" seraient efficaces à contrôler l'épidémie, rien n'autorise donc le président de la république à déchoir ainsi de leur citoyenneté les non-vaccinés.

Add. 17h20. Covid : "déçu" par la faible "efficacité" des vaccins, le Pr Caumes se dit opposé au pass vaccinal, "régression sanitaire".

L'infectiologue voit un paradoxe à imposer le pass vaccinal alors que les vaccins sont peu efficaces contre les contaminations, à son grand regret.

"On est déçu car en principe on ne vaccine pas pour six mois mais pour dix ans. Et on est déçu par son efficacité. Le virus circule intensément malgré la vaccination d'une grande partie de la population", regrette ce mercredi matin le professeur Eric Caumes. Selon lui, la faible efficacité des vaccins développés contre le Covid notamment contre la contamination est une grande déception. (5)

Dans un article publié en milieu de journée, le consultant et analyste au Figaro Mathieu Slama réagit avec force : "Cette manière de désigner comme ennemis de la nation des millions de citoyens français est sans précédent dans l'histoire de la Ve République. Une rupture incroyable avec le principe de l'indivisibilité de la

République et de la citoyenneté. Macron ... a commis une faute morale impardonnable - et irréparable."

Extrait de cet article de Mathieu Slama pour le Figaro :

"« J'ai très envie d'emmerder » : il y a dans cette formule familière quelque chose de très dérangeant, une forme d'agressivité joviale et cruelle qui contredit totalement la mission même d'un président de la République. Aucun de ses prédécesseurs, même les plus décomplexés, ne s'était permis un tel dérapage. Le « jusqu'au bout » qui conclut la séquence a également quelque chose de glaçant : jusqu'au bout de quoi ? Comment imaginer qu'un président de la République menace de cette manière ses propres concitoyens, son propre peuple ?

Mais la phrase essentielle est ailleurs. « Un irresponsable n'est plus un citoyen ». Par cette phrase, Emmanuel Macron trahit l'intégralité de notre héritage républicain en affirmant, au mépris de tout sens de l'État et de l'intérêt général, que les non-vaccinés ne sont plus des citoyens. Cette manière de désigner comme ennemis de la nation des millions de citoyens français est sans précédent dans l'histoire de la Ve République.

"À mesure qu'il s'installait dans la vie publique, l'idée même de passe s'est banalisée, normalisée. Or elle porte en germes la déchéance de citoyenneté induite par les propos du chef de l'État, car elle implique une chose absolument gravissime et sans précédent : que l'accès à la pleine citoyenneté est désormais conditionné à un vaccin. Le passe sanitaire ou vaccinal n'est pas un « passe », mais un permis de citoyenneté. Si vous n'avez pas votre passe (ou s'il n'est pas « à jour »), vous êtes déchu de votre pleine citoyenneté et ne pouvez plus accéder aux lieux et événements de la vie sociale, jusqu'aux lieux de culture et aux hôpitaux. Une rupture incroyable avec le principe de l'indivisibilité de la République et de la citoyenneté, principe qu'avait brillamment et courageusement rappelé l'ex-défenseur des droits Jacques Toubon à l'occasion des débats autour de la déchéance de nationalité en 2016 : « Ce projet revient à graver dans le marbre de notre norme supérieure une division fondamentale des Français en deux catégories, à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Constitution. La citoyenneté est aussi indivisible que la République. Son principe fondamental est que les citoyens sont égaux et qu'il n'y a pas de citoyens moins citoyens que d'autres. » Et si la République est une et indivisible, alors le président de la République est le Président de tous les Français, quelles que soient leurs opinions, leurs origines, leurs convictions, leurs choix de vie. En se présentant comme le Président d'une partie des Français contre d'autres Français, Macron rompt avec un principe républicain fondamental. Et il a commis une faute morale impardonnable - et irréparable.

"Depuis deux ans, sans que beaucoup ne s'en émeuvent, nous changeons de modèle politique et quittons les rives de la République, avec ses normes constitutionnelles, ses droits inaliénables, sa séparation des pouvoirs, sa conception de la citoyenneté, son principe de liberté, pour entrer dans un nouveau régime où, pour paraphraser le chef de l'Etat lui-même, les citoyens ont des devoirs avant d'avoir des droits, où la liberté individuelle s'efface au profit de l'intérêt collectif, où l'état d'exception devient la nouvelle norme de gouvernementalité. L'idée même de liberté est devenue relative, transformée en une « permission » accordée par le gouvernement selon notre bonne conduite.

Or la liberté ne se « permet » pas : elle est inaliénable et consubstantielle à la citoyenneté. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » : telle est la formule fondamentale de notre édifice républicain qui est en train de s'écrouler dans l'indifférence générale. Est libre tout citoyen français. Quel qu'il soit. Où qu'il se trouve. Quoi qu'il fasse. Et si par malheur il contrevient à la loi, alors c'est à la justice, indépendante du pouvoir, de décider s'il doit être puni ou non. Nous vivons une révolution politique majeure qui devrait inquiéter tous les démocrates et républicains attachés à l'Etat de droit. Pourtant les voix qui s'élèvent contre ce nouvel ordre politique sont bien rares, et encore plus chez les modérés. Quelle immense

défaite ! »" (Fin de citation) (6) »

## Sources

(1)

<https://www.leparisien.fr/politique/europe-vaccination-presidentielle-emmanuel-macron-se-livre-a-nos-lecteurs-04-01-2022-2KVQ3ESNSREABMTDWR25OMGWEA.php>

(2) Dimitri CASALI, Le Grand Procès de l'Histoire de France, Saint-Louis, Colbert, Napoléon, Jules Ferry..., tous victimes du politiquement correct, Robert Laffont, Paris 2019, p. 111.

(3)

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/10/22/comment-un-president-de-la-republique-peut-il-etre-destitue\\_4510625\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/10/22/comment-un-president-de-la-republique-peut-il-etre-destitue_4510625_4355770.html)

(4)

[https://www.liberation.fr/checknews/9558-de-vaccines-parmi-les-cas-domicron-en-allemande-linstitut-robert-koch-rec-connait-une-erreur-de-chiffres-20220103\\_7324EYINBRGWHKOH2YZFFU224E/](https://www.liberation.fr/checknews/9558-de-vaccines-parmi-les-cas-domicron-en-allemande-linstitut-robert-koch-rec-connait-une-erreur-de-chiffres-20220103_7324EYINBRGWHKOH2YZFFU224E/)

(5)

<https://www.lindependant.fr/2022/01/05/covid-decu-par-la-faible-efficacite-des-vaccins-le-pr-caumes-se-dit-oppose-a-u-pass-vaccinal-regression-sanitaire-10028118.php>

(6)

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/en-faisant-des-non-vaccines-des-ennemis-de-la-nation-le-president-se-pose-en-diviseur-des-francais-20220105>

Site source :

[Christ roi](#)